

AGENT COMPTABLE

Activités Tertiaires : Administratif : 12. 02.18

Codes : NAF :69.20 Z ; ROME : M1203 ;PCS :543b

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Est responsable de la tenue de la comptabilité et de la mise à disposition des informations de gestion ; intervient dans quatre domaines : la comptabilité, la fiscalité, la paie, et la gestion.



En comptabilité et en fiscalité :

- Prend en charge la totalité des obligations de l'entreprise en lien avec l'expert-comptable ; vérifie l'enregistrement des données commerciales ou financières et les centralise afin d'établir les états comptables (balances, comptes d'exploitation, bilans, travaux d'inventaire, arrêté des comptes...) ; ces éléments sont nécessaires à la comptabilité générale et à la gestion financière de l'entreprise.
- Assure une veille fiscale et sociale permanente.
- Réalise les travaux comptables, la clôture et la réouverture des comptes, assure la justification des soldes des comptes, les obligations fiscales et réglementaires, détermine le résultat comptable, le résultat fiscal et les impôts à payer, établit les déclarations fiscales.

En paie :

- Effectue les travaux courants de paie et de déclarations sociales en lien si nécessaire avec un conseil spécialisé ; applique les conventions collectives ;
- Assure, un contact régulier avec les organismes sociaux, avec les caisses de retraites et les mutuelles ;
- Calcule les éléments de rémunération variable, décompte les absences (congrés payés, maladie...), tient à jour les différents types de remboursement ou de prélèvement sur les salaires.

En gestion :

- Met en œuvre, au contact direct de l'équipe de direction, les outils de contrôle et de prévision adaptée au pilotage de l'entreprise ;
- Analyse le compte de résultat, le bilan, établit la trésorerie prévisionnelle et les autres budgets de l'entreprise ; recherche et propose des financements.
- Définit et suit un ensemble d'indicateurs de gestion constituant le tableau de bord de l'entreprise.
- Doit avoir une connaissance approfondie de la réglementation comptable, des techniques d'enregistrement et des méthodes de travail assurant la fiabilité du contrôle interne.
- Doit maîtriser la réglementation fiscale et sociale, les techniques courantes de gestion budgétaire et financière ainsi que les logiciels de gestion comptable et de paie, les outils bureautiques les plus courants et les modes de communication et de transfert de données via internet.
- Est en relation avec les clients, les fournisseurs, les banques et les administrations fiscales et

sociales. Son principal interlocuteur interne est le chef d'entreprise ou le responsable d'établissement ou d'agence, sous la supervision d'un cabinet d'expertise comptable.

Les activités varient en fonction du type d'entreprise dans laquelle il/elle exerce :

- TPE/PME : en assistance directe aux organes de direction, assure seul (e) ou à la tête d'une petite équipe (assistant(e)comptable, agent administratif) des activités très diversifiées : tient les livres comptables, paye les fournisseurs, effectue la facturation clients, assure le suivi des opérations bancaires et comptables, archive les documents ...)
- Grande entreprise son autonomie et son champ de responsabilité sont plus restreints ; l'emploi est spécialisé en fonction de l'organisation de la fonction comptable et financière : comptable client, comptable fournisseur, comptable règlements et trésorerie, comptable paie, comptable recouvrement.

Dans tous les cas, l'emploi exige des capacités d'analyse et d'organisation (gestion des priorités) ; qualités relationnelles (travail en équipe, sens du contact...) ; sens du service ; rigueur (nécessaire à un cadre réglementaire strict) ; honnêteté, autonomie, charge mentale.

Exigences

- Charge Mentale
- Capacité Réflexion/Analyse :
- Horaire Travail : dépassement d'horaires
- Sens Responsabilités :
- Travail en Equipe : management
- Vision Adaptée au Poste : vision de près, intermédiaire
- Contrainte Posturale : position assise prolongée



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Accidents Travail

- Risque Routier : mission (contact avec administration, banques...)
- Chute Plain-Pied : encombrement, escalier

Nuisances

- Risque Psychosocial(RPS) /Stress : usage du téléphone, pression des clients, des fournisseurs, banques, administrations, de la hiérarchie ; etc.... ; responsabilité : organisationnelle, administrative, relationnelle

Maladies Professionnelles

Néant

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant** du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prévention .

Document Unique Evaluation Risques DUER .

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Travail.

Télétravail.

MESURES TECHNIQUES :

Aménagement Bureau

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Travail TIC Objets Connectés.

MESURES HUMAINES :

Information Sensibilisation Hygiène De Vie

Sensibilisation Risques Psychosociaux/ RPS.

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie.



PRÉVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (actuelle et passée) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.



Suivi à l'embauche : **Salarié non exposé à un risque** :

Performance Economique

Visite d'information et de prévention (VIP) : organisée par le médecin du travail, visite *qu'il peut déléguer à un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire, avec délivrance cliquer : d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST), si première VIP, création d'un dossier médical santé travail (DMST).*

Cette VIP a lieu

- Dans un délai n'excédant pas 3 mois

- Si le salarié : a bénéficié d'une VIP **dans les 5 ans** ; le salarié intérimaire : **dans les 2 ans, précédant l'embauche, l'organisation d'une nouvelle VIP n'est pas nécessaire si :**

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;

- Le professionnel de santé est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude ;

- Aucune mesure formulée, ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis entre temps.

Tout salarié reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; ou titulaire d'une pension d'invalidité, est orienté sans délai vers le médecin du travail, dans le respect du protocole élaboré ; Cette nouvelle visite, effectuée par le médecin du travail, a pour objet de proposer, des adaptations du

poste ou l'affectation à d'autres postes, si elles sont nécessaires ; le médecin du travail, **dans le cadre du protocole élaboré**, détermine la périodicité et les modalités du suivi de son état de santé **qui peut être réalisé par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire**.

Suivi individuel Salarié non exposé à un risque :

- **Maximum 3 ans** : si le salarié est :

- **Reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; titulaire d'une pension d'invalidité ; ou salarié ayant un suivi adapté** (en fonction des conditions de travail, l'âge et l'état de santé du salarié), selon le protocole établi par le médecin du travail, les pratiques pourront ainsi être variables d'un service à l'autre.

- **Maximum 5 ans** : si aucune situation particulière.

Avec délivrance **cliquer** : d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), dont une copie est versée au DMST.

Risques Particuliers :

- Néant

Risques Métier Autres :

- Risque Psychosocial (RPS) / Stress :
- Risque Routier (missions) :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Aucun examen complémentaire n'est à prescrire systématiquement (conseillé à titre indicatif), dépend du protocole de suivi défini par le médecin du travail.

Contrôle fonction visuelle (fatigue visuelle) travail sur écran : efforts d'accommodation (picotements des yeux, flou visuel, sécheresse oculaire, maux de tête ...)

Pour limiter ce risque, il est nécessaire d'adapter le poste de travail : éclairage suffisant, bonne distance entre les yeux de l'opérateur et l'écran, éviter les reflets sur l'écran, etc. ...

Néanmoins ces solutions peuvent être difficiles à mettre en œuvre du fait de la mobilité et de l'utilisation d'écrans mobiles.

Rechercher les effets liés à la lumière bleue des LED :

L'ANSES (rapport 04/2019) souligne que les écrans notamment d'ordinateurs, de smartphones et de tablettes constituent *des sources importantes de lumière riche en bleu*, et confirme **la toxicité de la lumière bleue sur la rétine**, et met aussi en évidence **des effets de perturbation des rythmes biologiques et du sommeil** liés à une exposition en soirée et ou nocturne, à la lumière bleue (exposition, même très faible), notamment via les écrans.

Toxicité de la lumière bleue pour l'œil : peut conduire à *court terme* à une baisse de la vue ; à long terme, une exposition chronique, augmente le risque de survenue d'une *dégénérescence maculaire* liée à l'âge (DMLA).

Concernant les moyens de protection disponibles : tels que les verres traités, les lunettes de protection ou les écrans spécifiques, leur efficacité contre les effets sur la rétine de la lumière bleue est très variable.

Les lunettes spécifiques de protection contre la lumière bleue ont une efficacité de filtrage plus importante que les verres ophtalmiques traités, mais aucun de ces deux systèmes n'est assez efficace pour être considéré comme un équipement de protection individuelle

Dans le cadre du Suivi Individualisé :

Veiller

- A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m²) : **Calcul IMC**
- Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :
 - Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm chez l'homme ; et supérieur ou égale à 80 cm chez la femme
 - Significativement élevé à partir d'un tour de taille de ≥102 cm chez l'homme ; ≥88 cm chez la femme.

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Bilan biologique (profil lipidique) et ECG :

- Age > 45 ans chez les hommes ; > 55 ans chez les femmes.
- Chez le sujet présentant des facteurs de risque péjoratifs : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ; taux LDL > 1,60g/L
- Chez les sujets présentant l'association de 2 de ces facteurs de risques
 - Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 5 ans,
 - Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère).
 - Pas d'activité physique régulière
 - Consommation alcool excessive

Les facteurs de risque cardiovasculaires se potentialisent, c'est-à-dire qu'ils s'aggravent l'un l'autre.

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.

Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

- Tabagisme :

1/ Faire prendre conscience au salarié du coût de sa consommation

TEST : Le coût de ma consommation

2 / Aborder la dépendance au tabac : trois types de dépendance

Tabac - Les Outils d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement Addict Aid :

Tests : Fagerstrom ; Lagrue Legeron ; Demaria Grimaldi Lagrue

Fédération Française Cardiologie : propose des informations pratiques et documentées sur les facteurs de risque cardio-vasculaire.

Tabac Info Services : information sur le tabac ; centre antitabac le plus proche de chez vous

Comité Français Lutte contre Hypertension Artérielle



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Recherche symptômes Epuisement Professionnel (Burn out) :

Le burn-out se traduit de diverses manières, ses signes ne sont pas spécifiques, il s'agit souvent de symptômes de stress chronique :

- **Signes Emotionnels** : tensions nerveuses, humeur triste, peurs indéfinissables ...
- **Signes Physiques** : troubles du sommeil, fatigue chronique, vertiges
- **Signes Cognitifs** : diminution de la concentration, erreurs, oublis, difficultés à réaliser plusieurs tâches à la fois...
- **Signes comportementaux ou interpersonnels** : repli sur soi, comportement agressif ou dérive vers des conduites addictives (alcool, drogues, tabagisme accru...)
- **Signes de Démotivation** : dévalorisation de soi, doute de ses compétences, perte de motivation ...

Questionnaire d'auto-évaluation de l'épuisement professionnel pour les cliniciens et les patients Marie Peze

Maslach Burnout Inventory comporte 22 questions permettant d'explorer 3 dimensions :

- Sentiment Epuisement Emotionnel : 9 questions (1, 2, 3, 6, 8, 13, 14, 16, 20)
- Déshumanisation : 5 questions (5, 10, 11, 15, 22)
- Degré d'accomplissement personnel au travail : 8 questions (4, 7, 9, 12, 17, 18, 19, 21)

Chaque échelle donne un score, les 3 scores permettent de situer l'état de burnout de la personne

Le MBI, est un outil qui permet d'évaluer la sévérité du Burn-out, de distinguer pour chacune des dimensions, s'il est faible, moyen ou élevé.

Un score élevé aux deux premières échelles et un score faible à la dernière signe un épuisement professionnel

Données de Santé :

En cours d'expérimentation : la cabine de télémédecine est **un Dispositif Médical de classe Iia**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.



La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), fréquence cardiaque, température, tension artérielle.

A cela peuvent s'ajouter *les tests visuels et d'audiométrie*.

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

- **Téléconsultation** permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié (intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :
pour la sensibilisation du salarié(e) (RPS, hygiène de vie...) ; et pour la veille épidémiologique.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique